



Délibération n° 30

Conseil Municipal du 26 septembre 2017

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES

Le Jeudi 26 Septembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/09/2017

Membres présents : 25 puis 26
(arrivée de Mme COUSIN à 20 h)

Membres ayant donné pouvoir: 8
puis 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 02/10/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, **conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 20 h 00), Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Décision modificative n°2 – Budget Principal

Vu la délibération n°12 du 06 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget principal,

Vu la délibération n°20 du 22 mai 2017 approuvant la décision modificative n°1 relative au budget principal,

Vu la délibération n°5 du 5 décembre 2016 autorisant la réalisation d'un prêt d'un montant de 1 600 000 € auprès de la Banque Postale pour le refinancement des remboursements de deux emprunts Caisse des dépôts et consignations n°20110002 et n°20120001,

Considérant que les crédits concernant les remboursements anticipés des prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les pénalités s'y rapportant n'ont été comptabilisés en trésorerie qu'en 2017,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement du bateau promenade de la Ville d'Etaples-sur-Mer,

Considérant que la réflexion sur le régime indemnitaire n'aboutira pas au cours de l'année 2017,

IL convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2017 comme suit :

Ch - Article	Fonction	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
16 - 1641	01	Emprunts en euros	2 020 000,00 €
13 - 1312	020	Subvention d'investissement-REGION	180 000,00 €
TOTAL :			2 200 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
16 - 1641	01	Emprunts en euros	1 600 000,00 €
21 - 2182	020	Matériel de transport	600 000,00 €
TOTAL :			2 200 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
66 - 6688	01	Autres charges financières	46 000,00 €
012 - 64111	020	Rémunération principale	-46 000,00 €
TOTAL :			0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ces modifications.
La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au
Contrôle de légalité le (voir
visa)*


Le Maire
Philippe FAIT



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
 - d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille
- Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170926-del30-260917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2017